



Préavis d'un cdd et réévaluation en cdi

Par **minilau**, le **17/11/2009** à **18:07**

Bonjour,

Je travail dans une maison de retraite depuis juillet 2008.

Mes premiers CDD était pour des remplacements de vacances et par la suite a partir du 25 septembre 2008, j'ai eu 3 CDD.

Le dernier date du 1er Janvier 2009 et se termine au retour d'une personne absente qui revient le 6 décembre.

Mon employeur ne doit-il pas me faire un CDI.

Si non, sur mon contrat je n'ai pas de date de fin (jusqu'au retour de ...) , donc mon employeur me doit un lettre de licenciement et combien de préavis a-t-il a me donner ????

merci pour tous